

Equidés

>> Epidémiologie

>> L'AUTEUR

Valérie DUPHOT

Rédactrice permanente de la DV

Filière équine : le RESPE fédère tous les acteurs

Association indépendante de veille et d'alerte sanitaire en pathologie équine, le Réseau d'épidémiosurveillance en pathologie équine (RESPE) regroupe tous les acteurs de la filière. Il fédère un réseau de compétence associant aux socio-professionnels praticiens, chercheurs, enseignants des écoles vétérinaires et responsables de laboratoires privés et publics.

« Dans les années 90 est apparu un besoin croissant d'informations actualisées sur la fréquence, la localisation et la diffusion des maladies infectieuses majeures équines et sur certaines affections non infectieuses », a déclaré notre confrère François Valon (président du conseil scientifique et technique du Réseau national d'épidémiosurveillance en pathologie équine (RESPE)) lors de la séance de l'Académie vétérinaire de France consacrée à la médecine interne équine, le 12 juin, à Paris.

La profession vétérinaire avait en effet été traumatisée par les cas d'encéphalose hépatique survenus en 1992, à l'origine de plus de 200 décès de chevaux de mai à décembre. Les investigations avaient été limitées et aucune enquête épidémiologique n'avait été menée.

« La création d'un réseau d'épidémiosurveillance était d'autant plus justifiée que le transport des chevaux de compétition sur de longues distances et les modifications climatiques favorisent la diffusion ou l'émergence d'un certain nombre de maladies, comme l'infection par le virus West Nile », indique François Valon, qui regrette que « l'Etat se désengage progressivement de ses missions sanitaires à l'égard de la filière équine ».

Reconnaissance officielle en 2004

La commission Laboratoire épidémiologie de l'Avef* a proposé la création d'un réseau de surveillance en pathologie équine en 1999. Ses objectifs étaient l'estimation de l'incidence d'un certain nombre d'affections équines au sein de clientèles vétérinaires, le développement d'un système d'alertes pour des épizooties et la détection précoce des maladies exotiques émergentes ou réémergentes.

C'est en 2004 que la convention Afssa**-Avef fixant les modalités de fonctionnement du RESPE a été signée, permettant sa reconnaissance officielle et sa légitimité. « Le RESPE a su fédérer un réseau de compétence associant praticiens, chercheurs, enseignants des écoles vétérinaires et responsables de laboratoires privés et publics », souligne notre confrère.

Unique en Europe

En 2006 est intervenu un accord entre l'Avef et la SNGTV***, qui a permis aux membres de la SNGTV de participer aux travaux et de bénéficier des informations scientifiques du RESPE. Le RESPE est devenu une association indépendante (loi 1901) de veille et d'alerte sanitaire en pathologie équine cette année et regroupe statutairement tous les acteurs de la filière. Il est présidé par notre confrère Jean-Yves Gauchot.

« C'est le seul réseau d'épidémiosurveillance européen des équidés fondé sur un réseau de vétérinaires sentinelles », précise François Valon. Les vétérinaires sentinelles réalisent la collecte des informations cliniques et épidémiologiques et des prélèvements biologiques.

Les clientèles des vétérinaires sentinelles du RESPE couvrent 30 % de l'effectif total des équidés français, 67 % des chevaux de course, 63 % des chevaux d'élevage pur sangs et trotteurs français et seulement 3 % des chevaux de trait et des ânes.

Le RESPE assure la veille sanitaire par trois réseaux spécialisés, avec déclarations en temps réel - réseau syndrome respiratoire aigu (SRA) créé en 1999, réseau syndrome nerveux d'origine infectieuse, parasitaire ou toxique (2003) et réseau gourme (2006) - ainsi qu'un réseau d'alerte maladies émergentes non réglementées (myopathie atypique). « Les objectifs du réseau SRA sont d'en estimer l'incidence, de définir des facteurs de risque, d'évaluer la couverture vaccinale, d'affiner la description des symptômes cliniques et de comparer la grippe et la rhinopneumonie », précise François Valon.

L'exemple de l'artérite virale

Soulignant l'intérêt du réseau pour le diagnostic de maladies émergentes ou réémergentes, il rappelle la crise liée aux cas d'artérite virale équine en 2007, qui a ainsi pu être circonscrite à cinq départements. Les premiers résultats positifs d'analyses sur des chevaux suspects ont été obtenus le 25 juin ; la Direction générale de l'alimentation a été informée le 26 juin. Le virus a été isolé le 27 juin, date à laquelle a été lancé le premier message d'alerte du RESPE. ■

* Avef : Association vétérinaire équine française.

** Afssa : Agence française de sécurité sanitaire des aliments.

*** SNGTV : Société nationale des groupements techniques vétérinaires.

>> GROS PLAN

Des perspectives nationales et européennes

« La constitution du RESPE (réseau national d'épidémiosurveillance en pathologie équine) en association regroupant vétérinaires et socioprofessionnels devrait permettre sa reconnaissance comme organisme à vocation sanitaire au sens de l'article R. 201-1 du Code rural », a expliqué notre confrère François Valon ((président du conseil scientifique et technique du RESPE) lors de la séance de l'Académie vétérinaire de France consacrée à la médecine interne équine, le 12 juin, à Paris.

Parmi les perspectives du RESPE, il cite la création de nouveaux réseaux spécialisés, et particulièrement du réseau avortements, qui devraient « participer à son développement, améliorer la couverture nationale et atteindre des races sous-représentées comme les chevaux de trait ».

« A moyen terme, à l'échéance 2009, il est convenu de donner au RESPE une envergure européenne. Une première passerelle est déjà établie avec les universités belges. Nous solliciterons les pays à forts échanges commerciaux pour la filière équine, comme le Royaume-Uni et l'Allemagne », précise François Valon. **V.D.**